



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020813

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 26/12/2024 10H04 C:025446 I:39359
V/REF : 977771
V/Email reçu le Jeudi 26/12/2024 a 10H04

SEMCODA
Agence de Trévoux
Le Grandiflora
21 RUE DES MAGNOLIAS
01600 TREVOUX

V/REF.IMM. 07790
IMMEUBLE : TERR. D'ATTILIO-7790
272, RUE DU GAMAY
LES TERRASSES D'ATTILIO
69480 ANSE

Vaulx en Velin, le 26 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE N272 GAMAY - LOGEMENT DE M ESPAGNET AU RDC TEL*07 76232508* OU

MOTIF : INTERVENIR POUR FUITE APRES COMPTEUR - RUPTURE TUYAU ALIMENTATION
PAVILLON - PAVILLON 1001 (LOT N° 2) - COMPTEUR EAU FROIDE N° C18 LA 323
667 SITUÉ DANS REGARD EXTÉRIEUR AU NIVEAU DE LA BATTERIE DES BOITES AUX
LETTRES DES PAVILLONS.

Donneur d'ordre : Mme F. DESROCHES

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie

LE 26/12/2024 A 13H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
RECHERCHE ET REPERAGE D'UNE FUITE SUR UN FLEXIBLE DEFECTIEUX AVEC LE
CLAPET
COUPURE D'EAU
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU FLEXIBLE
DEPOSE ET REMPLACEMENT CLAPET ANTIPOLLUTION
RACCORDEMENT
REMISE EN EAU
CONTROLE ETANCHEITE - OK

OBSERVATIONS : DT LCOMPTER Email envoyé le 27/12/24 a 08H28 Mme F. DESROCHES

TRAVAUX MINIMUM DE 1ERE URGENCE - MESURES CONSERVATOIRES

PREVOIR LE REMPLACEMENT DE LA PORTION SUR ENVIRON 1 METRE - RISQUE DE
RECIDIVE - REPARATION PROVISOIRE



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020813

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	2	29,12		29,12
3,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 26/12	2	70,85		212,55
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U.	HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule plomberie	2	39,45		39,45
1,00	Flexible d'alimentation	2	4,67		4,67
1,00	Clapet(s) Anti-pollution 20/27 Brosset	2	11,22		11,22
TOTAL H.T.					297,01
T.V.A. a 10,00%					29,70
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>326,71</u>

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 977771 du 26/12/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVOUX
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVOUX
Tel:04.81.51.03.10

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: florence.desroches@semcoda.com

Lieu d'intervention

MR ESPAGNET Julien

MME BULINGE Sabrina

272 Rue du Gamay

69480 ANSE

Lotissement les Terrasses

d'Attilio

Téléphone : 07.50.49.29.26 / 07.76.23.25.08

07790-00001-00001-00001 H / Type 4 / RDC

Etage : RDC

Date entrée: 09/09/2021

Référence de la Demande

THCPLOPP Tvx hors contra Plomberie Partie privat. 1

01-EE-2224-ENT-61563100

Délai

Date limite exécution : 10/01/2025

Observations

FUITE APRES COMPTEUR - RUPTURE TUYAU ALIMENTATION PAVILLON

1001 - SUEZ N'INTERVIENT PAS SUR PORTION PRIVATIVE

URGENCE SVP

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
PL00076 Réparation / remplacement alimentation eau après compteur du pavillon 1001 (lot n° 2) - Compteur eau froide n° C18 LA 323 667 situé dans regard extérieur au niveau de la batterie des boîtes aux lettres des pavillons. SUEZ a fermé le compteur en raison de la fuite importante - Les locataires sont donc privés d'eau actuellement. Nous vous remercions de bien vouloir prévoir d'intervenir dans la journée comme convenu avec votre centre d'appels. Merci de contacter notre locataire, M. ESPAGNOLET Julien au 07/76/23/25/08 pour l'avertir de votre intervention.	1,00	600,00	600,00	60,00	660,00

Total H.T.	600,00
Total TVA	60,00
Total TTC	660,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE TREVOUX**

EDN5



Bon de Commande

N° : 977771 du 26/12/2024

Pr.

SEMCODA
AGENCE DE TREVoux
21, rue des Magnolias
Le Grandiflora
01600 TREVoux
Tel:04.81.51.03.10

Demande de travaux suivie par DESROCHES Florence le 26/12/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Karine COGNET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE TREVoux



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE TREVOUX 21, rue des Magnolias Le Grandiflora 01600 TREVOUX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **272 Rue du Gamay 69480 ANSE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **TREVOUX**

le **26/12/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 977771